

lines 37 to 46 at page 4 and renumbering the subsequent subclauses accordingly.

Mr. Neil, seconded by Mr. Holmes, moved,—That Bill C-9, An Act to approve, give effect to and declare valid certain agreements between the Grand Council of the Crees (of Quebec), the Northern Quebec Inuit Association, the Government of Quebec, la Société d'énergie de la Baie James, la Société de développement de la Baie James, la Commission hydro-électrique de Québec and the Government of Canada and certain other related agreements to which the Government of Canada is a party, be amended in Clause 5, by striking out lines 10 to 19 at page 5 and substituting the following therefor:

“motion that is the subject of the request”.

After debate thereon, the question being put on the motions, it was agreed to.

[At 5.00 o'clock p.m., Private Members' Business was called pursuant to Standing Order 15 (4)]

[Notices of Motions (Papers)]

All items preceding No. 47, were allowed to stand at the request of the government.

Mr. Crouse, seconded by Mr. McKinley, moved,—That an humble Address be presented to His Excellency praying that he will cause to be laid before this House copies of all documents, minutes of meetings, telegrams, etc., relating to the discussions between the government and the governments of the United States, France and Denmark, with regard to the proposed 200-mile limit.—(Notice of Motion for the Production of Papers No. 47).

And debate arising thereon;

The hour for Private Members' Business expired.

The House resumed debate on the motion of Mr. Macdonald (Rosedale), seconded by Mr. Lessard,—That Bill C-48, An Act to amend the Farm Improvement Loans Act, the Small Businesses Loans Act and the Fisheries Improvement Loans Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs.

And debate continuing;

(Proceedings on Adjournment Motion)

At 10.00 o'clock p.m., the question “That this House do now adjourn” was deemed to have been proposed pursuant to Standing Order 40 (1);

After debate, the question was deemed to have been adopted.

chant les lignes 28 à 36 inclusivement, page 4, et en renumérotant les paragraphes suivants en conséquence.

M. Neil, appuyé par M. Holmes, propose.—Qu'on modifie le Bill C-9, Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valides certaines conventions conclues entre le Grand Council of the Crees (of Quebec), la Northern Quebec Inuit Association, le gouvernement du Québec, la Société d'énergie de la Baie James, la Société de développement de la Baie James, la Commission hydro-électrique de Québec et le gouvernement du Canada et certaines autres conventions connexes auxquelles est partie le gouvernement du Canada, à l'article 5, en retranchant les lignes 9 à 17 inclusivement, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«mément à ses règles.»

Après débat, ces motions, mises aux voix, sont agréées.

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions (documents))

Les articles précédant le numéro 47 sont réservés à la demande du gouvernement.

M. Crouse, appuyé par M. McKinley, propose.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des documents, des procès-verbaux des réunions, des télégrammes et autres portant sur les entretiens entre le gouvernement fédéral et ceux des États-Unis, de la France et du Danemark, relativement à la limite proposée de 200 milles.—(Avis de motion portant production de documents n° 47).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Lessard,—Que le Bill C-48, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 40 du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.